

Date de la convocation portant l'ordre du jour : 25 janvier 2024
Date de l'affichage du présent procès-verbal : 8 février 2023

PROCES VERBAL DE LA REUNION DE BUREAU
Du 31 janvier 2024 à 19h00

L'an deux mille vingt-quatre le trente-et-un janvier à Valdahon – s'est tenue la réunion du Bureau du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute-Loue sous la présidence de M. BOUQUET Philippe, en présence de :

Membres du Bureau			signatures
1	Président	BOUQUET Philippe	
2	1 ^o vice-présidente	ROBERT Marie-Christine	
3	2 ^o vice-président	PERROT Noël	
4	3 ^o vice-président	DEFONTAINE Thierry	
5	4 ^o vice-président	GUINCHARD Christian	Excusé
6	Secrétaire	PIQUARD Charles	Excusé
7	Membre	ANDRE Sébastien	
8	Membre	ANGIOLINI Pascale	Excusée
9	Membre	GROSHENRY Maxime	Excusé
10	Membre	PRETRE Béatrice	
11	Membre	VIEILLE Patrice	Excusé
12	Membre	VIENNET Marguerite	
13	Membre	VITALJ Pascal	
14	Membre	PETITLAURENT Anne-Marie	Excusée
			Signature
	DGS	MERCIER Fabrice	



M. le Président souhaite la bienvenue aux membres du Bureau et leur présente ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Il présente les excuses de M. GUINCHARD Christian, M. PIQUARD Charles, Mme Angiolini Pascale, M. GROSHENRY Maxime, Mme PETITLAURENT Anne-Marie et M. VIEILLE Patrice

M. le Président expose l'ordre du jour :

- 1. Approbation du procès-verbal de la réunion de bureau du 7 décembre 2023**
- 2. Point le cas échéant sur les différentes commissions :**
 - 2.1 Commission « Relations partenariales et Communication »
 - 2.2 Commission « Délégation de Service Public et régies »
 - 2.3 Commission « Travaux réseaux équipements et patrimoine »
 - 2.4 Commission « Contrôle Financier »
- 3. Actualités syndicales :**
 - 3.1 Hypothèses d'évolution des conventions de vente d'eau en gros - renouvellement et actualisations proposées dans le cadre de l'accompagnement de KPMG
 - 3.2 Actualités avec les communes membres et celles qui sollicitent une interconnexion et/ou une adhésion
 - 3.3 Point sur la rencontre avec les EPCI et étude en cours sur la CCPHD
- 4. Patrimoine : TARCENAY-FOUCHERANS – acquisition d'une partie de la parcelle ZH 163p – Mme Martin**
- 5. Ressources Humaines – Mutuelle - MNT – Avenant n°3 modifications des cotisations**
- 6. Finances/ Budget :**
 - 6.1 Point comptable de l'interconnexion avec le SIAEP Plateau des Combes
 - 6.2 Projet Compte administratif 2023
 - 6.3 Projet BP 2024
- 7. Ordre du jour du comité syndical du 13 février 2024**
- 8. Questions diverses**

Quorum : 14 membres du Bureau en exercice, le quorum est donc de 8 membres.

Pour cette séance, M. le Président constate que 8 membres sont présents. Le Bureau peut donc valablement délibérer.

En l'absence du secrétaire nommé par délibération en Comité Syndical, M. DEFONTAINE Thierry est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

1. Approbation du procès-verbal de la réunion de bureau du 7 décembre 2023

❖ *M. le Président demande s'il y a des remarques.*

Le procès-verbal n'ayant fait l'objet d'aucune remarque de la part des membres du Bureau, M. le Président le soumet au vote. Ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité par les membres qui étaient présents à cette séance.

2. Point sur les différentes commissions

M. le Président donne la parole à chaque Vice-Président qui présente le travail effectué par chacune des commissions :

2.1 Commission « Relations partenariales et Communication »

Mme la 1^{ère} Vice-Présidente informe le Bureau que suite à l'annulation de la réunion du 22 janvier, une nouvelle date sera prochainement proposée.

Elle indique également au Bureau que le prochain COPIL pour la préparation du congrès FNCRR aura lieu le 8 février 2024 avec l'ordre du jour suivant :

- Visites techniques du vendredi après-midi : état d'avancement de la rédaction des fiches
- Stand partagé de 60 m2 et stand café : présentation des scénarii suite à la rencontre des standistes
- Soirée des collectivités : poursuite des échanges.

2.2 Commission « Délégation de Service Public et régies »

M. le 2^{ème} Vice-Président informe que la prochaine réunion trimestrielle aura lieu le 22 mars 2024.

Il fait un point sur les travaux en cours de la rénovation du siège et présente les différentes étapes réalisées à l'aide de photos présentées en cours de séance :

- Remplacement des menuiseries, remplacement du fronton de l'entrée et poutres de soutènement
- Terrassement de la bordure pour la borne de recharge électrique
- Remplacement de la porte entre la cuisine et les archives (coupe-feu)
- Renouvellement de l'armoire électrique
- Mise en place de la pompe à chaleur Atlantic
- Mise en place de la borne de recharge électrique 22kWh (en fonction le 1^{er}/02/24)
- Mise en place de la ventilation dans la salle de réunion et remplacement de la trappe d'accès aux combles (étanche), joints d'étanchéité autour des fenêtres de toit.
- Remplacement de toutes les prises et interrupteurs (étanches à l'air)
- Remplacement du compteur Linky (passage de monophasé à triphasé).

M. le 2^{ème} Vice-Président précise l'état d'avancement lot par lot :

lot 1	Terrassement gros œuvre	FORIEN Père et fils	10 898.27 €	Travaux réalisés
lot 2	Charpente, volets roulants châssis de toiture	Bertrand SIMON	8 016.70 €	Travaux réalisés
lot 3	Menuiserie ext. Int.	GGM	26 703.60 €	Travaux réalisés
lot 4	Isolation thermique extérieure	TECHNIBAT	20 450.27 €	En attente conditions météorologiques favorables
lot 5	Plâtrerie plafond peintures	SARL S.PLAC O	9 633.91 €	Travaux en cours
lot 6	Electricité	ELECTRICITE GUYON VILLEMAGNE	20 564.86 €	Travaux réalisés
lot 7	Chauffage	SARL ENT. GRANDGUILLAUME	35 672.06 €	Travaux réalisés
lot 8	Photovoltaïque	Eiffage	14 793.13 €	En attente de la réalisation de l'isolation
		TOTAL	146 732,80 € HT	

❖ M. ANDRE Sébastien demande pour quel motif le compteur doit passer en triphasé.

M. le 2^{ème} Vice-Président informe que la mise en place d'une borne de recharge, l'installation des panneaux photovoltaïques et la nouvelle pompe à chaleur nécessitent le passage d'un abonnement monophasé à triphasé.

M. le 2^{ème} Vice-Président présente également des travaux supplémentaires nécessaires pour la réalisation de ce chantier :

		Coût HT
Peinture des bureaux (complète) 65.00 m ² x 25.00 € HT	S PlacO	1 625.00 € HT
Peinture des conduites de chauffage 200.00 ml x 8.00 € HT / ml	S PlacO	1 600.00 € HT
Intervention ENEDIS	ENEDIS	138,20 € HT
	TOTAL	3 363,20 € HT

Il précise qu'un réaménagement du « coin cuisine » va être mené afin d'être en cohérence avec le projet de rénovation en cours.

M. le 2^{ème} Vice-Président rappelle les subventions estimées :

- La DETR pour 45 000€
- Le Département pour 39 000€
- Le SYDED pour 12 572€ (notification reçue)
- Et les certificats d'économie d'énergie pour 2 300€

2.3 Commission « Travaux réseaux équipements et patrimoine »

M. le 3^{ème} Vice-Président indique que dans la continuité des informations transmises lors des dernières réunions, les travaux sont en cours pour l'ensemble des marchés.

2.4 Commission « Contrôle Financier »

En l'absence de M. le 4^{ème} Vice-Président, le Président indique que la CCF se réunira le 8 février 2024.

L'ordre du jour de la commission est le suivant :

- Présentation et analyse du CARE 2022 du délégataire
- Questions diverses

3. Actualité syndicale

3.1 Hypothèses d'évolution des conventions de vente d'eau en gros - renouvellement et actualisations proposées dans le cadre de l'accompagnement de KPMG

M. le Président rappelle les principes d'évolution retenus :

- Harmoniser les conventions
- Convergence vers la tarification SIEHL
- Prise en compte des investissements futurs

Il présente les hypothèses travaillées avec le cabinet KPMG concernant la part fixe et la part variable applicables aux conventions de vente d'eau en gros.

Après débat et discussion, les membres du Bureau valident les hypothèses d'évolution suivantes :

- Pour la part fixe : Il est proposé qu'elle soit fléchée pour financer les investissements et les renouvellements des ouvrages de production et de stockage de tête.

✓ **Eléments de base :**

- a= volume vendu par le SIEHL à la collectivité cliente (ex 10 000 m³)
- b= volume produit par la collectivité (ressource propre) (ex 40 000 m³)
- PF = part fixe (PF) du SIEHL en HT (19.38 € HT en 2024)
- Nb = nombre d'abonnés (≠ habitants) desservis dans la collectivité (ex 250 abonnés)
- PFveg = nouvelle part fixe de la collectivité conventionnée par une VEG en HT

✓ **Proposition de calcul :**

$$PFveg = a/(a+b) \times PF \times Nb$$

$$\text{Exemple : } PFveg = (10\,000 / (10\,000 + 40\,000)) \times 19.38 \times 250$$

$$\text{Soit } PFveg = 969 \text{ € HT}$$

- Pour la part variable : Il est proposé qu'elle soit fléchée pour financer le renouvellement des réseaux de transport

✓ **Eléments de base :**

- RTrans= part du réseau de transport sur le réseau total du SIEHL

Réseau SIEHL	Linéaire	Part en %
Transport	416 km	45%
Distribution	510 km	55%
Total	926 km	100%

- PV = part variable (PV) du syndicat qui correspond au tarif du SIEHL applicable aux usagers et révisé annuellement en HT (0.7594 € HT/ m³)
- PVveg = nouvelle part variable de la collectivité conventionnée par une VEG en HT

✓ **Proposition de calcul :**

$$PVveg = PV \times RTrans$$

$$PVveg = 0.7594€ \times 45\%$$

$$PVveg = 0.3417€ \text{ HT/ m}^3$$

La part facturée par le délégataire ne sera pas modifiée par ailleurs jusqu'à la fin du contrat de Délégation de Service Public, soit le 30 septembre 2027.

Concernant les factures des abonnés des communes non-adhérentes - principalement des écarts - desservis directement par les réseaux du SIEHL, elles seront adressées à la collectivité compétente au tarif des abonnés du syndicat (part SIEHL + Part délégataire). C'est, alors, la commune compétente qui facturera directement les abonnés concernés à son tarif en vigueur.

M. le Président présente les échéances à venir :

- Clarification des points particuliers (position des regards de comptage, propriété des canalisations, etc.)
- Rencontre avec les collectivités dans le 1^{er} semestre 2024
- Rédaction des conventions avec la relecture d'un avocat.
- Signature des nouvelles conventions et application

3.2 Actualités avec les communes membres et celles qui sollicitent une interconnexion et/ou une adhésion

3.2.1 SIAEP Plateau des combes

M. le Président indique au Bureau que le COTECH s'est réuni le 11 janvier 2024 afin de présenter l'état d'avancement de ces travaux et d'échanger sur les modalités de leur adhésion.

A l'issue des échanges, il est convenu d'affiner les éléments financiers des travaux d'interconnexion et d'en informer rapidement le SIVU.

Il précise qu'une mise à jour de leur schéma directeur estime le montant de leurs travaux à environ 6 000 000€ et que les travaux définitifs à retenir doivent faire l'objet d'une clarification par le SIVU des Combes.

3.2.2 Arc-sous-Cicon

M. le Président informe le Bureau que le tracé a été identifié et que les études environnementales sont en cours.

Il convient pour la collectivité d'affiner son plan de financement.

3.3 Point sur la rencontre avec les EPCI et étude en cours sur la CCPHD

COPIE EPCI/SIEHL :

M. le Président informe les membres du Bureau que lors de cette rencontre :

- La CC Doubs Baumoises a annoncé un transfert proposé au 1^{er} janvier 2025, le SIEHL deviendrait un syndicat mixte.
- La CC Portes du Haut-Doubs, la CC Loue Lison et la CC Montbenoît attendraient quant à elles le transfert obligatoire au 1^{er} janvier 2026.

CCPHD étude du transfert de la compétence eau potable

M. le Président indique que le SIEHL est associé à la démarche.

Ce cabinet mène actuellement une étude sur le transfert obligatoire de la compétence eau potable vers la CCPHD au plus tard le 1^{er} janvier 2026. La restitution prévisionnelle de cette étude est prévue fin juin 2024.

4. PATRIMOINE TARCENAY-FOUCHERANS – acquisition d'une partie de la parcelle ZH 163p – Mme Martin / Commune de TARCENAY-FOUCHERANS

240131-01a et b

M. le Président précise aux membres du Bureau que le SIEHL est compétent en matière de gestion et réhabilitation des réservoirs d'eau potable. Or, ces réservoirs sont situés sur des parcelles communales ou privées. Le SIEHL a fait borner et diviser les parcelles afin d'acquérir les parties où se trouvent le réservoir et le surpresseur.

Il présente la situation sur la commune de Tarcenay-Foucherans :

Sect.	N°	Lieu-dit	Nature	Superficie			Appartenant à	Prix
				ha	a	ca		
ZH	163p	Au dessus des Planches	Pré		06	69	Mme ROSSI Simone	3€/m ²
ZH	1	Au dessus des Planches	Pré		6	60	Commune TARCENAY- FOUCHERANS	de 1 euro

Les membres du Bureau sont invités à valider ces acquisitions

M. le Président expose aux membres du Bureau, que le SIEHL est compétent en matière de gestion des réservoirs, des surpresseurs et des réseaux d'eau potable.

Or, à Tarcenay, un surpresseur a été construit sur une parcelle privée avec l'accord des propriétaires. Le syndicat souhaite régulariser cette situation.

Le SIEHL a fait borner et diviser les parcelles afin d'acquérir la partie où se trouvent le surpresseur et les conduites d'adduction et de distribution.

L'exposé du Président entendu et après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité :

- *Décide l'acquisition de la parcelle ZH 163 p d'une superficie de 6a 69ca appartenant à Mme ROSSI Simone épouse MARTIN*
- *Décide l'acquisition pour la somme de 2 007€ pour partie de la parcelle ZH 163*
- *Précise que les crédits sont inscrits au BP 2024- chapitre 22 compte 2111*
- *Dit que les frais de bornage et de publicité foncière sont à la charge du SIEHL*
- *Autorise M. le Président, à signer tous les documents nécessaires, dont l'acte notarié.*

M. le Président expose aux membres du Bureau, que le SIEHL est compétent en matière de gestion et réhabilitation des réservoirs d'eau potable.

Or, le réservoir de Tarcenay est situé sur une parcelle communale. Le syndicat souhaite régulariser cette situation.

Le SIEHL a fait borner et diviser la parcelle afin d'acquérir la partie où se trouvent le réservoir et le chemin d'accès.

LA commune de Tarcenay Foucherans ayant délibéré favorablement le 2/12/2021

L'exposé du Président entendu et après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité :

- *Décide l'acquisition de la parcelle ZH 1 d'une superficie de 6a 60ca appartenant à la commune de Tarcenay-Foucherans*
- *Décide, au motif de l'intérêt général, l'acquisition à l'euro symbolique de la parcelle communale*
- *Précise que les crédits sont inscrits au BP 2024- chapitre 22 compte 2111*
- *Dit que les frais de bornage et de publicité foncière sont à la charge du SIEHL*
- *Autorise M. le Président, à signer tous les documents nécessaires, dont l'acte administratif*
- *Désigne pour recevoir et authentifier l'acte M. le Président.*

5. RESSOURCES HUMAINES : Mutuelle (MNT) avenant n°3 modifiant les cotisations

240131-02

M. le Président sollicite l'intervention de Maryline TEXIER qui rappelle que le Bureau lors de sa séance du 14 novembre 2019 a validé le contrat groupe proposé par le CDG avec le groupement MNT/MUTEST/MMC.

Ce contrat est souscrit pour une durée de 6 ans, soit du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2025.

Le SIEHL accorde une participation financière à hauteur de 8€/mois aux agents ayant souscrit ce contrat.

Elle présente l'avenant n°3 qui conformément aux dispositions de l'article 20 du décret N° 2011-1474 du 8 novembre 2011, indique que la MNT peut faire varier les tarifs en cas d'aggravation de la sinistralité.

Cet avenant prend effet au 1^{er} janvier 2024.

Les membres du Bureau sont invités à valider cet avenant et autoriser le Président à le signer.

Vu la délibération du Bureau du 14 novembre 2019 approuvant l'adhésion au contrat groupe santé collective avec le groupement MNT/MUTEST/MMC

Vu l'avenant au contrat présenté

Considérant que conformément aux dispositions de l'article 20 du décret N° 2011-1474 du 8 novembre 2011, la MNT peut faire varier les tarifs en cas d'aggravation de la sinistralité.

Considérant que cet avenant prend effet au 1er janvier 2024

L'exposé entendu et après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité :

- *Approuve l'avenant au contrat avec le groupement MNT/MUTEST/MMC*
- *Autorise le Président à signer l'avenant ainsi que tous documents afférents à cette délibération*

6. FINANCES/BUDGET : projet Compte Administratif 2023 et Budget primitif 2024

6.1 Point comptable de l'interconnexion avec le SIAEP Plateau des Combes

M. le Président rappelle aux membres du Bureau que les comptes de tiers doivent être équilibrés en fin d'opération, ces travaux étant réalisés sur plusieurs exercices, il convient de présenter un tableau récapitulatif des dépenses et recettes issus des comptes administratifs du syndicat.

Interconnexion en cours : SIAEP du Plateau des Combes

SIAEP Pl. des Combes	CA	CA	CA		
	SIEHL 2021	SIEHL 2022	SIEHL 2023		
Dépenses compte 45811	13 470,28 €	792 895,63 €	1 549 699,61 €	2 356 065.52 €	travaux
Recettes compte 45821	- €	150 300,00 €	1 840 000,00 €	1 990 300,00 €	acomptes du SIAEP
R-D=	-13 470.28 €	-642 595.63 €	290 300.39 €	-365 765.52 €	

A ce jour sur 1 367 000.00€ (742 000.00€ de l'agence de l'eau et 625 000€ du Département) de subventions notifiées, 808 500.00€ (60%) ont déjà été perçues par le SIEHL et reversées au SIAEP.

M. le Président souhaite une attention particulière et vigilante sur ce dossier. Il demande à Cécile PERNIN et Matthieu CAPRANI de finaliser rapidement le courrier pour confirmer au Président du SIAEP les éléments financiers de l'interconnexion comme cela a été évoqué en COTECH du 11 janvier dernier. Une fiche récapitulative avec le plan de financement initial figurant dans la convention et le plan de financement définitif suite aux différentes décisions du SIAEP permettra de leur donner le coût définitif de cette opération afin qu'ils puissent prendre les dispositions nécessaires pour solder cette opération.

6.2 Compte administratif 2023

Mme la 1^{ère} Vice-Présidente présente le compte administratif 2023 qui sera soumis au vote du Comité Syndical.

Elle précise qu'il est concordant au compte de gestion 2023 du Trésorier.

<u>EXPLOITATION</u>		<u>2022</u>	<u>2023</u>
Dépenses (a)		1 695 691.12 €	1 988 922.42 €
Recettes (b)		2 977 249.88 €	2 953 286.05 €
Résultat d'exploitation (c=b-a)		1 281 558.76 €	964 363.63 €
Résultat d'exploitation reporté (N-1)(d)		3 547 976.62 €	4 829 535.38 €
Résultat d'exploitation (N) (e=c+d)		4 829 535.38 €	5 793 899.01 €

<u>INVESTISSEMENT</u>		<u>2022</u>	<u>2023</u>
Dépenses	Dépenses (N) (f)	5 226 742.00 €	5 934 462.78 €
	Déficit reporté (N-1) (g)	- €	- €
	Dépenses totales (h=f+g)	5 226 742.00 €	5 934 462.78 €
Recettes	Recettes (N) (i)	5 696 299.29 €	6 690 782.63 €
	Affectation résultat (N-1) (j)	- €	- €
	Excédent reporté (N-1) (k)	1 859 902.86 €	2 329 460.15 €
	Recettes totales N (l=i+j+k)	7 556 202.15 €	9 020 242.78 €
Solde d'exécution (m=l-h)		2 329 460.15€	3 085 780.00 €
Restes à réaliser	Dépenses (n)	3 916 370.00 €	4 085 165.00 €
	Recettes (o)	1 619 340.00 €	1 547 069.00 €
	Solde (p=o-n)	- 2 297 030.00 €	- 2 538 096.00 €
Besoin de financement (q=m+p) ou excédent		32 430.15€	547 684.00€

A la clôture de l'exercice 2023, le compte administratif du budget fait apparaître un résultat global se décomposant comme suit :

RESULTATS 2023	
Excédent d'exploitation	+ 5 793 899.01€
Excédent d'investissement	+ 3 085 780.00€
Résultat concordant avec le CG	8 879 679.01€

L'excédent d'investissement (3 085 780.00€) permet de couvrir le déficit des RAR (- 2 538 096.00€), une affectation de résultat n'est donc pas nécessaire.

Le comité syndical sera amené à affecter au budget pour 2024 les **résultats d'exploitation et d'investissement de l'exercice 2023 de la façon suivante :**

- **Report de l'excédent 2023 d'exploitation : 5 793 899.01€**
- **Report de l'excédent 2023 d'investissement : 3 085 780.00€**

Les membres du Bureau n'ayant pas de remarques ou de questions, Mme la 1^{ère} Vice-Présidente les remercie et donne la parole au Président.

6.3 Projet du Budget Primitif 2024

Les prévisions budgétaires ont été débattues en Exécutif préalablement à la réunion du Bureau et sont présentées en séance.

M. le Président rappelle que le Comité Syndical a validé :

- Les prévisions budgétaires dans le DOB
- Le PPI 2024 2025 2026

Il explique qu'au regard des résultats du CA 2023 présentés précédemment le SIEHL peut autofinancer ses investissements sans recourir à l'emprunt.

M. le Président présente le budget primitif 2024 qui sera soumis au vote du Comité Syndical :

LE BUDGET PRIMITIF SECTION D'EXPLOITATION (Fonctionnement)

Chap/	Libellé	CA 2023	BP 2024
011	Charges à caractère général	95 019	213 000
012	Charges de personnel	157 285	190 000
014	Atténuation de produits	4 982	0
65	indemnités des élus	34 656	50 000
Total dépenses de gestion courante		291 942.19	453 000
66	Charges financières	179 713	199 417
67	Charges exceptionnelles	11 255	36 000
68	dotations aux amortissements	160	5 000
022	Dépenses imprévues		30 000
Total autres dépenses d'exploitation		191 128.10	270 417
Total dépenses réelles d'exploitation		483 070.29	723 417
023	Virement à la sect° d'investissement		1 179 532
042	Opérat° d'ordre de transf. Entre sect°	1 505 852	1 500 000
Total dépenses d'ordre d'exploitation		1 505 852.13	2 679 532
Total dépenses d'exploitation cumulées		1 988 922.42	3 402 949

M. le Président précise que :

- pour tenir compte de certaines hausses des coûts, le prévisionnel du chapitre 011 s'élève à 213 000€
- pour tenir compte de l'augmentation du point d'indice, de l'augmentation de 5 points de l'indice majoré, de la possibilité au retour à temps plein pour deux agents, les dépenses du chapitre 012 sont basées sur 3 temps plein et prennent en compte les augmentations indiquées ci-avant soit 190 000€
- 1 179 532€ seront virés de la section d'exploitation à la section investissement pour équilibrer la section.

❖ M. ANDRE Sébastien demande le détail du compte honoraire afin de comprendre l'écart entre le prévisionnel et le réalisé 2023.

M. le Président indique qu'il s'agit de prévisions pour les honoraires du cabinet KPMG, du DG, des avocats, notaires, géomètre. Il précise que deux importantes dépenses ont été prévues en 2023 mais non réalisées : l'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le choix du mode de gestion pour 40 000€ et l'étude sur le transfert de compétence avec les EPCI réalisée par les agents du SIEHL et refacturée aux EPCI pour 20 000€. L'inscription de cette étude est une volonté politique.

Chap/	Libellé	CA 2023	BP 2024
013	Atténuation de charges	821	0
70	Produits des services et du domaine	2 698 232	2 630 700
75	Autres produits de gestion courante	52	51
Total recettes de gestion courante		2 699 105.17	2 630 601.00
77	Produits exceptionnels	24 960	0
Total autres recettes d'exploitation		24 960.18	0.00
042	Opérat° d'ordre de transf. Entre sect°	229 221	250 000
Total recettes d'ordre d'exploitation		229 220.70	250 000.00
Total des recettes d'exploitation		2 953 286.05	2 880 601.00
R 002 Résultat d'exploitation positif reporté ou anticipé		0	5 793 899
Total recettes d'exploitation cumulées		2 953 286.05	8 674 650.00

M. le Président indique que suite aux baisses des volumes consommés constatées, il convient malgré une augmentation des tarifs du SIEHL (lissage jusqu'en 2025) de maintenir les recettes, sans les augmenter.

Il précise que suite aux dépenses et recettes prévisionnelles inscrites au BP 2024, le SIEHL pourrait dégager un excédent de 5 271 701€ fin 2024.

SECTION D'INVESTISSEMENT

M. le Président rappelle que lors du dernier comité syndical, les délégués ont validé la mise en place d'un PPI de 2024 de 12 099 000€ pour un crédit de paiement 2024 de 3 999 000€.

Chap/	Libellé	CA 2023	Restes à réaliser	PPI 2024	Prévisions Budgétaires 2024	TOTAL Prévisions Budgétaires 2024+RAR
20	Immobilisations incorporelles	756.00	0.00	50 000.00	75 000.00	125 000.00
21	Immobilisations corporelles	512 671.53	458 658.00	660 000.00	297 595.00	1 416 253.00
23	Immobilisat° corporelles -trav. en cours	1 955 750.75	3 221 069.00	3 289 000.00	1 015 150.00	7 525 219.00
Total des dépenses d'équipement		2 469 178.28	3 679 727.00	3 999 000.00	1 387 745.00	9 066 472.00
16	Emprunts et dettes assimilées	785 877.06			685 415.00	685 415.00
020	Dépenses imprévues				0.00	0.00
Total des dépenses financières		785 877.06			685 415.00	685 415.00
45..	Dépenses exceptionnelles	2 233 199.61	405 438.00		607 471.00	1 012 909.00
Total des opérations pour compte de tiers		2 233 199.61	405 438.00		607 471.00	1 012 909.00
Total des dépenses réelles d'investissement		5 488 254.95	4 085 165.00		2 680 631.00	10 764 796.00
040	Opérations d'ordre de transf. Entre sect°	229 220.70			250 000.00	250 000.00

041	Opération patrimoniales	216 987.13			1 000 000.00	1 000 000.00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		446 207.83			1 250 000.00	1 250 000.00
Total des dépenses d'investissement cumulées		5 934 462.78	4 085 165.00	3 999 000.00	3 930 631.00	12 014 796.00

M. le Président explique la volonté de l'Exécutif d'inscrire les subventions estimées au taux maximal de chaque financeur, soit 2 398 000€ décomposés comme suit :

- 3 999 000 x 39% = 1 559 000€ pour l'Agence de l'eau
- 3 999 000 x 21% = 839 000€ pour le Département

Il précise que cette décision est possible au vu des résultats 2023 du SIEHL, qui si les subventions versées ne sont pas à la hauteur des prévisionnels inscrits, pourront autofinancer le reste à charge.

Les membres du Bureau valident cette position.

Chap/	Libellé	CA 2023	Restes à réaliser	PPI 2024	Prévisions Budgétaires 2024	TOTAL Prévisions Budgétaires 2024+RAR
10	affectation de résultat	143 211.82			0.00	0.00
13	Subventions d'équipement	671 801.00	453 569.00	2 398 000.00	519 140.00	3 370 709.00
23	Immobilis° corporelles - travaux en cours	430.55	0.00	0.00	500 100.00	500 100.00
Total des recettes d'équipement		815 443.37	453 569.00	2 398 000.00	1 019 240.00	3 870 809.00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 000 000.00			0.00	0.00
Total des recettes financières		2 000 000.00			0.00	0.00
45	Total des opérations pour le compte de tiers	2 152 500.00	1 093 500.00		285 175.00	1 378 675.00
Opérations pour comptes de tiers		2 152 500.00	1 093 500.00		285 175.00	1 378 675.00
Total des recettes réelles d'investissement		4 967 943.37	1 547 069.00		1 304 415.00	5 249 484.00
021	Virement de la section de fonctionnement				1 179 532.00	1 179 532.00
040	Opérations d'ordre de transf. Entre sect°	1 505 852			1 500 000	1 500 000
041	Opérations patrimoniales	216 987			1 000 000	1 000 000
Total des recettes d'ordre d'investissement		1 722 839.26			2 500 000.00	2 500 000.00
R001	Solde d'exécution positif reporté ou anticipé	2 329 460.00			3 085 780.00	3 085 780.00
Total des recettes d'investissement cumulées		9 020 242.48	1 547 069.00	2 398 000.00	8 069 727.00	12 014 796.00

Les membres du Bureau valident le BP 2024 tel qu'il a été présenté.

7. Ordre du jour du comité syndical du 13 février 2024

M. le Président présente le projet de l'ordre du jour du prochain comité.

Les membres du Bureau valident la présentation des points suivants :

1. **Approbation du procès-verbal de la réunion du 19 décembre 2023**
2. **Point sur les différentes commissions**
 - 2.1 Commission « Relations partenariales et Communication »
 - 2.2 Commission « Délégation de Service Public et régies »
 - 2.3 Commission « Travaux réseaux équipements et patrimoine »

2.4 Commission « Contrôle Financier »

3. Finances/Budget

3.1 Présentation et approbation du compte de gestion - Exercice 2023

3.2 Présentation et approbation du compte administratif - Exercice 2023

3.3 Présentation et approbation du budget primitif 2024

4. Questions diverses

Calendrier

8. Questions diverses

M. le Président propose aux membres du Bureau d'examiner des questions diverses en fonction de l'actualité et notamment sur les dernières réunions partenariales organisées depuis la dernière réunion de Bureau.

Calendrier :

Mardi 13 février	20h00	COMITE SYNDICAL	BP 2024
Jeudi 11 avril	19h00	BUREAU	
Jeudi 6 juin	19h00	BUREAU	
Jeudi 20 juin	20h00	COMITE SYNDICAL	

M. le Président indique que trois délibérations ont été prises au cours de cette séance :

NUMERO	OBJET	
240131-01a	Patrimoine : TARCENAY-FOUCHERANS – acquisition d'une partie de la parcelle ZH 163p – Mme Martin	Approuvée
240131-01b	Patrimoine : TARCENAY-FOUCHERANS – acquisition d'une partie de la parcelle ZH n°1 – Commune de Tarcenay Foucherans	Approuvée
240131-02	Ressources Humaines – Mutuelle - MNT – Avenant n°3 modifications des cotisations	Approuvée

M. le Président, avant de clore la séance, remercie les participants, ainsi que les agents pour la préparation de cette réunion de Bureau.

La séance est levée à 21h23

Le Secrétaire de Séance
M. DEFONTAINE Thierry



Le Président
M. BOUQUET Philippe



